



Etats généraux du numérique éducatif : un événement alternatif en faveur du logiciel libre et des communs

Partager logiciels libres numérique éducation Suite aux difficultés rencontrées pendant la confinement, le ministère de l'Education nationale organise le 4 et 5 novembre ses états généraux du numérique éducatif. Face à cet événement officiel, une association tiendra ses états généraux du numérique libre et des communs pédagogiques.

Marie Magnin / Hans Lucas / Hans Lucas via AFP

“Le manque de débat sur la place prise par les GAFAM dans l'éducation pendant la crise sanitaire ne doit pas restreindre celui sur les solutions alternatives et les autres modèles de collaboration et d'apprentissage tournés vers la culture du libre et la pratique des communs”. Voilà qui pourrait résumer les motivations de l'association “Faire Ecole Ensemble” d'organiser, parallèlement aux états généraux du numérique éducatif du ministère de l'Education nationale du 4 et 5 novembre, des états généraux “du numérique libre et des communs pédagogiques”

Ces-derniers se dérouleront les 3 et 18 novembre et donneront lieu à divers débats et ateliers sur l'expérience du confinement, la place des logiciels des géants du numérique à l'Ecole, ou bien sur la consolidation des propositions émises sur la plate-forme officielle de consultation comme le lancement d'une “fabrique des communs pédagogiques”.

L'association qui en est à l'origine réunit divers acteurs du monde de l'éducation et est soutenue par plusieurs chercheurs et personnalités, parmi lesquels l'économiste Thomas Piketty, les sociologues Edgar Morin, Alain Touraine et Dominique Schnapper, l'ancienne vice-présidente du CNUM, Sophie Pène, ou encore Gilles Roussel et Christophe Prochasson, respectivement présidents de la conférence des présidents d'Université et de l'EHESS. Elle est née pendant le confinement pour consolider l'initiative qui a donné naissance au site continuitepedagogique.org devenu par la suite jeveuxaider.faire-ecole.org.

Son objectif étant de rassembler la communauté éducative autour de plusieurs champs d'actions, qui vont de la réflexion sur les pratiques pédagogiques en temps de crise à la mise à disposition de logiciels et de ressources libres (dont l'utilisation, la modification et la redistribution sont permises) pour l'enseignement en passant par la cartographie des lieux d'enseignement en dehors des établissements, ou d'“Ecole hors les murs”.

L'association a également lancé une enquête sur le site discontinuitepedagogique.org, pour collecter les (mauvais) retours d'expérience d'enseignants pendant le confinement. Il s'agit aussi et surtout de créer une instance de dialogue qui fait défaut avec les institutions et les acteurs du libre.

Aussi, les états généraux du libre et des communs pédagogiques ne se veulent pas concurrents, mais “complémentaires” de l'événement du ministère, assurent ses organisateurs, parmi lesquels Benjamin Gentils, consultant en innovation (qui a notamment participé à la création du Lab 110Bis de l'Education et fait un passage au cabinet de Thierry Mandon lorsqu'il était secrétaire d'Etat à l'Enseignement supérieur) et Christophe Noullez, enseignant et trésorier du réseau des Tiers-lieux éducatifs.

“Pour nous, il s'agit d'une forme de contribution au débat public et à la politique publique du numérique éducatif”, indiquent-ils à Acteurs publics “Des milliers d'enseignants, de parents et d'acteurs associatifs se sont tournés vers la production et l'utilisation de ressources libres (contenus, logiciels, données) pour coopérer, mutualiser des connaissances, élaborer des scénarios d'apprentissage et s'organiser tout au long de la crise provoquée par le confinement”, se félicitent-ils. D'où l'intérêt d'organiser un événement pour partager et pérenniser les pratiques qui ont le mieux fonctionné pendant le confinement.

Souveraineté et autonomie

Pour l'association, les logiciels libres présentent un certain nombre d'avantages, non pas tant en termes de performance, mais davantage en matière d'autonomie et de reprise en main. “Alors que la notion de «souveraineté numérique» gagne le débat politique, il est pour le moins paradoxal que le champ de l'éducation minore de tels enjeux et ne questionne pas la place des GAFAM dans l'éducation”, s'interrogent les organisateurs.

“Et cela, alors même que de nombreux enseignants, parents, élèves, dans l'urgence du confinement ont eu recours aux outils qu'ils proposent, sans avoir en main les cartes qui leur permettraient de comprendre les enjeux de dépendance, par exemple, liés aux usages de ces outils et services”. A l'inverse, les outils basés sur le libre et les communs favorisent selon eux “l'accès à des ressources, à des briques technologiques, à des connaissances fondamentales et contribuent à développer une réflexivité pour comprendre comment fonctionne un logiciel par exemple et pouvoir le modifier suivant ses besoins ou ses usages”.

Cet enjeu de la reprise en main sur les outils numériques de l'éducation irrigue également les réflexions mises en avant par l'événement officiel et donc le ministère, qui invitait enseignants, parents d'élèves, et tout autres acteurs éducatifs à partager leurs idées en matière de numérique "souverain et responsable". L'une des propositions les plus soutenues de la consultation ouverte par le ministère sur cette thématique du « numérique souverain » vise d'ailleurs à “freiner l'utilisation des logiciels sous licence payante lorsqu'il existe une alternative, surtout lorsque ces entreprises de logiciels ont été condamnées pour leur position dominante sur le marché informatique”

Traduire les "volontés en actes"

Le ministère de l'Education n'est pourtant pas totalement fermé aux logiciels libres et communs. Au contraire, il en est l'un des principaux terrains au sein de l'Etat. Le Pôle de compétences Logiciels Libres de l'académie de Dijon mène depuis plusieurs années cette réflexion. Plus récemment, et pour s'adapter face à la crise, le ministère a multiplié les initiatives fondées sur le logiciel libre. C'est le cas, par exemple, de la boîte à outils collaboratifs “Apps.education” qui réunit divers logiciels de visioconférence, d'édition de texte ou de partage de documents, tous basés sur des logiciels libres.

Le ministère a également annoncé soutenir financièrement le service d'hébergement de vidéos Peertube, concurrent libre de YouTube. “Il s'agit d'un acte notable, mais une commande de quelques milliers d'euros pour développer une nouvelle fonctionnalité ne fait pas une politique publique”, estiment les organisateurs qui souhaitent voir émerger et être déployée une vraie politique publique “ambitieuse” en la matière. Ces derniers se montrent néanmoins plutôt optimistes quant à la suite des événements. “L'accueil qui a été réservé à notre démarche par la Direction du numérique pour l'Education laisse à penser qu'il y a, au moins dans l'affichage, une volonté d'accueillir la parole. Reste à le confirmer par des actes et des mesures fortes qui ont cruellement manqué jusque-là”